# Nuisances sonores motos

---
Par Tristan02

Bonjour à tous je voudrais connaître les démarches que je pourrais entreprendre.

La situation est la suivante ma maison est la seul dans un rayon de 300m à 100m j'ai un parking d'une école, la journée et le soir ce parking qui appartient à la mairie est le rdv des jeunes en moto ( moto, scooter, moto cross) il viennent juste faire des roues, des concours de bruit, vitesse dans la grande ligne droite viennent écouté de la musique... Prennent des des sens interdit... Et c'est déjà pas mal!

Je l'est est souvent demander de baissé la musique de pas prendre notre chemin qui est interdit de circulation sauf pour riverains...

Mais le bruit des motos est juste insupportable nous avons acheté à côté d'un parking pas d'un terrain de cross

La mairie à été mis au courant en lettre simple net recommandé, j'ai pu rencontrer la Maire qui me dit que le signalement à bla gendarmerie à été fait, que la mairie ne peut rien faire de plus...

La gendarmerie on les appellent au moins 5 fois par semaine à force il viennent de moins en moins et nous disent que oui y a du bruit mais ne peuvent rien faire.

Dans par rapport à cela à votre avis je pourrais faire quoi de plus? Lettre au préfet ? Président :-)? Ministère de l'intérieur ? Lettre ouverte à tous??

Car franchement le sommeil en prend un coup et même notre couple...

Merci à tous

---
Par ESP

Bonjour

Vous devez apporter le maximum d'éléments prouvant le tapage nocturne pour appuyer votre plainte.
Si ces désagréments ou incivilités ont lieu en dehors des heures légales, vous devriez faire constater par un huissier, puis porter plainte pour tapage nocturne au commissariat le plus proche ou à la gendarmerie.
Vous avez également la possibilité d'écrire directement au procureur de la République.